

## **REGLEMENT DE L'EPREUVE**

**NATURE DE L'EPREUVE :** il s'agit d'une randonnée cyclotouriste à vocation de promenade. L'épreuve n'est pas chronométrée et aucun classement ne sera établi à l'issue de cette dernière.

**INSCRIPTIONS :** Les inscriptions de la randonnée du Téléthon sont ouvertes à tous, licenciés ou non. Les participants mineurs devront impérativement être accompagnés d'un adulte qui aura la responsabilité du ou des participants mineurs. L'inscription à l'épreuve sera gratuite.

**SECURITE :** Le respect du code de la route et le port du casque à coque rigide sont obligatoires.

Il sera demandé à chaque participant de bien vouloir signaler aux organisateurs son retour à l'issue de la randonnée afin que les organisateurs puissent contrôler le retour de tous les participants.

**DEPARTS :** Pour la randonnée cyclotouriste, les départs s'échelonneront entre 13h00 et 14h00 suivant le souhait des participants.

**RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :** Il est demandé aux participants de veiller à ne jeter aucun déchet quel qu'il soit sur la voie publique. Il est demandé à chaque participant de faire preuve de civisme et de garder sur soi tous déchets et de s'en débarrasser dans les containers et autres dispositifs affectés à cet effet.

**ASSURANCE RESPONSABILITE :** L'assurance souscrite par les organisateurs garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Tous les dommages causés par les concurrents, et subits par eux même ou par un tiers ne pourront en aucun cas être pris en charge par les organisateurs ou par leur assurance. Chaque participant doit, de par la loi, avoir souscrit une assurance responsabilité civile qui le couvre contre tous les dommages qu'il est susceptible de faire subir à un tiers. Néanmoins, les organisateurs ayant souscrit une assurance individuelle accident spécifiquement pour cette randonnée, tous les participants non adhérents à la FSGT, devront bénéficier de cette couverture assurance (pas d'inscription en cas de refus). Les participants licenciés FSGT peuvent bénéficier de l'assurance souscrite dans le cadre de leurs activités sportives, souscrites auprès de la FSGT.